Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 026-212602189-20250929-DEC2025_116-AU

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

DÉCISION DU MAIRE N° DEC2025_116

CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA SOLUTION DE TELEPHONIE DE LA MAIRIE

NOMENCLATURE 1.1 – MARCHE PUBLIC

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéas 4 et 11,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,
Considérant la nécessité de confier à une société la maintenance de la solution de téléphonie de la mairie,
Considérant que la proposition remise par la société SINCRONE IT est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société SINCRONE IT, dont le siège social se situe 1bis rue de l'Octant à Echirolles (38130), un contrat de maintenance de la solution de téléphonie, installée en mairie.

Article 2 : le présent contrat prendra effet à compter du 29 septembre 2025, pour une durée d'un (1) an, renouvelable par tacite reconduction deux fois pour la même période, sans que le contrat ne puisse excéder trois (3) ans au total.

Article 3 : Précise que le montant annuel de ce contrat de maintenance s'élève à 554.26 € HT.

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Mours Saint Eusèbe,
Le 29 septembre 2025,

Le Maire,

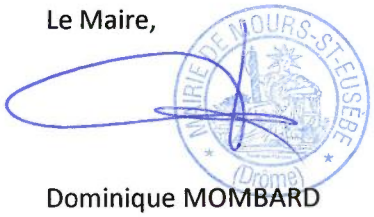

Dominique MOMBARD